



Après consultation de chacun des 3 établissements d'Airbus Opérations SAS, la CFE-CGC a signé les accords 2014 de la politique salariale non cadres et cadres.

Ce que cela apporte concrètement

Les négociations ont permis d'obtenir la politique salariale la plus avantageuse de toutes les entités d'Airbus Group, devançant celles qui ont des performances économiques supérieures.

- ✓ La grande majorité des salariés d'Airbus bénéficiera d'un **gain de pouvoir d'achat** en 2014 bien que les dates d'application des A.I. soient décalées par rapport à l'année dernière : le budget global à 3.4% de la masse salariale est identique à celui de l'année dernière, pour une inflation prévisionnelle 2014 de 1.3%.

Pour les non cadres

- ✓ **augmentation générale** (AG) de 30€ mini, qui est favorable aux jeunes embauchés non cadres.
- ✓ une attention particulière sera portée **aux Bac+2 / Bac+3** en début de carrière.

Pour les cadres

- ✓ **garantie de progression salariale** (GPS) qui protège les cadres n'ayant pas eu d'augmentation pendant 2 ans.
- ✓ **financement de la promotion hors politique salariale** : mise au mini de la grille salariale à la date de la promotion ou du changement d'indice. **Cette mesure portée par la CFE-CGC depuis des années permet de récompenser la performance de certains, sans amputer la progression des autres.**

Les négociations ont permis de faire reconnaître l'engagement des salariés d'Airbus à livrer toujours plus, toujours mieux.

Ce que la CFE-CGC espère

Que l'harmonisation des processus RH conduise à des traitements identiques dans toutes les entités nationales : les cadres ayant réussi l'évaluation IIIB doivent être promus à la date de leur succès.

Ce que la CFE-CGC regrette

Le fait d'être seule, toujours, à demander :

- ✓ La reconnaissance des non cadres forfaités alors même que cela est le cas dans presque toutes les entités d'Airbus Group.
- ✓ La reconnaissance de la hiérarchie technique avec une prime maîtrise identique à la prime de la hiérarchie atelier.

La CFE-CGC considère que les accords 2014 répondent à ses objectifs :
protéger le pouvoir d'achat et valoriser les efforts.

Toulouse, le 06 mai 2014

RAPPEL INTERESSEMENT 2013
1707€ bruts / 1570€ nets,
versés à chaque salarié
au titre de l'exercice 2013
(au prorata du temps de présence).



↳ Merci les
CFE-CGC !

